

# Etre président d'une Entreprise publique locale : un élu entrepreneur de son territoire

Les Entreprises publiques locales (Epl) sont des entreprises de droit privé tournées vers l'intérêt général et l'action publique locale. Etre président d'Epl requiert de maîtriser l'environnement juridique, institutionnel, financier et économique dans lequel évoluent ces entreprises pas comme les autres. Basée sur ces prérequis indispensables au pilotage stratégique d'une Epl et à la préservation des intérêts des collectivités locales actionnaires, cette formation est celle des élus qui entreprennent pour leur territoire.

## Objectifs

- Assurer un bon gouvernement d'entreprise
- Agir en décideurs efficaces et responsables
- Disposer d'une culture financière, économique et managériale

## Publics

- Les présidents et futurs présidents d'Epl

## Dates et lieu

- **6 juillet 2016** (9h30/17h30)
  - **1<sup>er</sup> décembre 2016** (9h30/17h30)
- dans les locaux de la Fédération des Epl  
 95, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

## Programme

### Les principales caractéristiques de la gamme Epl

- Qu'est-ce qu'une Epl ? : Sem, Spl et SemOp
- Quels sont les plus de la solution Epl
- Comparaison des modes de gestion à disposition des collectivités locales (Sem, Spl/Spla, Régie simple/Service municipal, Régie personnalisée/Epic, Déléguataire, Scic, Association)

### L'organisation de l'exercice du pouvoir au sein d'une Epl

- Distinction entre les différentes assemblées d'actionnaires
- Identification des rôles, droits et pouvoirs du conseil d'administration et des administrateurs

- Répartition des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général

### Les fondamentaux du statut de président

- Désignation et révocation
- Durée du mandat
- Limite d'âge
- Rémunération et avantages
- Responsabilités civile, financière et pénale

### Les impulsions stratégiques et le développement de l'Epl

- Définition des orientations stratégiques
- Processus d'arrêté des comptes et analyse de la performance financière
- Relations avec les investisseurs et les actionnaires

## Intervenant

Un expert du département juridique de la Fédération des Epl

## Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)  
 Collectivités territoriales, Epl adhérentes  
 (à jour de cotisation) : 550 € HT (657,80 € TTC)  
 Autres : 715 € HT (855 € TTC)

## Contact et inscription

Rosemay Bimwala  
 Pôle Promotion  
 Tél. : 01 53 32 22 26  
[r.bimwala@lesepl.fr](mailto:r.bimwala@lesepl.fr)

